

*Initiatives ministérielles*

une poussée démographique d'envergure au cours des 10 prochaines années. C'est dans les pays du Tiers monde, d'où viennent la plupart des immigrants aujourd'hui, que le taux de natalité augmentera le plus.

[Traduction]

Quant aux Canadiens, ils s'inquiètent de l'augmentation des coûts de l'immigration ainsi que de l'arriéré, cause d'importants retards et source de frustrations croissantes. Ils se demandent si cette situation ne nuit pas au traitement équitable des revendications faisant partie de l'arriéré. Ils veulent que l'immigration soit gérée de manière à ce qu'elle procure au Canada tous les avantages sociaux et économiques possibles. En outre, ils tiennent à ce que les lois régissant le programme soient appliquées, afin que les personnes qui abusent de notre générosité soient sévèrement punies.

Tous ces éléments exercent des pressions de plus en plus importantes sur un cadre législatif conçu pour faire face aux exigences plus simples d'une autre époque.

Le monde est en pleine mutation. Toutefois, le Canada n'a pas attendu d'être dépassé par les événements pour réagir. Depuis 1984, le gouvernement veille à la croissance continue et à l'adaptation du programme d'immigration, parce qu'il estime que l'immigration fait partie intégrante du programme économique et social du Canada.

Au cours des huit dernières années, le niveau d'immigration a augmenté progressivement tous les ans. Cette année, le Canada accueillera 250 000 immigrants, soit presque trois fois plus qu'en 1983.

Au cours de ces huit ans, nous avons renforcé les programmes existants ou mis en oeuvre de nouveaux programmes, afin d'aider les immigrants à s'intégrer dans la société canadienne. En plus de gérer les cours de langue et les programmes de relations avec la collectivité, qui visent à éliminer les obstacles entre les nouveaux arrivants et les Canadiens de naissance, nous nous employons à sensibiliser de nouveaux citoyens.

En 1988, le Parlement a adopté le projet de loi C-55, qui prévoyait la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cette mesure a été prise par suite de l'augmentation sans précédent du nombre de revendications du statut de réfugié, situation qui avait stupéfié et surchargé la structure de gestion précédente.

Aujourd'hui, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont pratiquement éliminé l'énorme arriéré de cas accumulés à la fin des années 1980. La commission est maintenant en mesure de régler toutes les revendications qui lui sont présentées chaque année.

• (1550)

En décembre 1990, nous avons présenté un plan quinquennal d'immigration, qui était le fruit de plus d'une année de vastes consultations auprès des gouvernements et des parties intéressées partout au Canada. Un consensus général a été établi en ce qui concerne le nombre et les catégories d'immigrants requis pour les prochaines années. Nous voulions aussi apporter un élément de certitude à la planification globale, afin d'améliorer la gestion de nos programmes concernant les immigrants et les réfugiés.

Aujourd'hui, nous franchissons une autre étape vers la réalisation des objectifs que doit atteindre le Canada dans le contexte mondial actuel de pleine mutation. Grâce aux modifications proposées, nous disposerons des outils dont nous avons besoin pour adapter le programme d'immigration au contexte des années 1990 et veiller à ce qu'il soit équitable, équilibré et efficace.

Nous avons proposé d'apporter des changements dans les trois secteurs. Nous pourrions ainsi mieux sélectionner les personnes qui entrent au Canada et mieux traiter leurs dossiers, en établissant avec plus de précision les catégories d'immigrants et leur nombre et en améliorant la qualité des services que nous leur offrons. Nous pourrions aussi mieux protéger la société canadienne en resserrant les mesures de contrôle et d'exécution de la loi qui nous permettent de préserver l'intégrité du système et de protéger les Canadiens de ceux et celles qui abusent de notre générosité et qui enfreignent nos lois. Enfin, nous pourrions rationaliser le processus de détermination du statut de réfugié afin d'accroître l'efficacité d'un excellent programme et de rendre plus rapidement des décisions plus justes.

Que dire du processus de sélection? Pour être efficace, la politique canadienne d'immigration doit trouver un juste milieu entre nos traditions humanitaires et les exigences pragmatiques d'un pays comme le nôtre. Cet équilibre se retrouve dans les trois objectifs qui sous-tendent le programme. Nous avons l'obligation sociale de réunir les familles, la responsabilité morale de protéger les réfugiés et la nécessité économique d'attirer des